

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

## PIÈCES À FOURNIR

### Compensation collective agricole (809-01)

#### POUR LA CONSIGNATION

- L'arrêté préfectoral précisant le montant de la consignation, fixant le sort des intérêts et les modalités de déconsignation ;
- Tout document de nature à justifier les droits et l'identité du demandeur ;
- Si existant : la convention conclue entre le maître d'ouvrage et les services de l'État pour la mise en œuvre du dispositif.

#### POUR LA DÉCONSIGNATION

- Le cas échéant si l'arrêté de consignation l'a requis, un arrêté de déconsignation ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire(s) ;
- La demande devra comporter les éléments suivants :
  - La référence de l'arrêté engageant la consignation des sommes ;
  - La référence à la convention si existante ;
  - La référence au numéro du compte de consignation qui doit être débité ;
  - Le nom et l'adresse du ou des bénéficiaire(s) des fonds ;
  - Le montant à verser par la Caisse des Dépôts à chaque bénéficiaires (en chiffre et en lettre).